|  |
| --- |
| **Fiche de poste**  **Ecole de Saül**  **Commune de Saül**  **REP+ A. CONTOUT**  **Adresse : Bourg De Saul, 97314 Saül** |
| Descriptif du poste : Poste de Directeur  Les missions des directeurs d’école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l’éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>  L’école élémentaire de Saül est composée d’une classe unique qui rassemble à la rentrée 2022, 12 élèves.  MS **1**, GS **4**, CE1 **1**, CE2 **1**, CM1 **1**, CM2 **4**  **Horaires Ecole Primaire de Saül**  Lundi : de 08h00 à 13h Mardi : de 08h00 à 13h Mercredi : de 08h00 à 12h30 Jeudi : de 08h00 à 13h  Vendredi**:** de 08h00 à 12h30 **Présence d'une cantine :** non **Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) :** non  **Personnel municipal :** 1 animateur culturel (entretien des locaux, et fonction d’ATSEM) |
| Environnement :  Saül, qui compte environ 150 habitants (2019), se trouve pratiquement au centre géographique de la Guyane, à environ 180 km de [Cayenne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cayenne) et à 45 km de Maripasoula.  La commune se compose d’un bourg contenant une centaine de parcelles et de nombreuses habitations à l’écart.  Accessible exclusivement par **avion**.  **Logement de fonction gracieusement mis à disposition par la municipalité** |
| Compétences et titres requis :  Diplôme de Professeur des écoles.  Inscription sur la liste d’aptitude des Directeurs d’écoles.   * Faire preuve d’expertise organisationnelle et pédagogique. * Avoir une grande maîtrise pédagogique pour innover et rendre plus efficient le système éducatif pour les élèves les plus en difficulté. * Faire preuve de qualités relationnelles avec les familles. Savoir signaler, orienter, rassurer les familles. * Travailler en bonne intelligence avec la municipalité. * Montrer une grande disponibilité temporelle et relationnelle auprès des familles. * Être en bonne forme physique. * Aimer la tranquillité, la nature. Ne pas craindre l’isolement. |
| **Conditions particulières :**  Encadrement sur le temps scolaire des 10 élèves du second degré (collège et lycée) inscrits au CNED.  3 en sixième, 3 en troisième, 3 en seconde et 1 en première. |